



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉVACUATION D'UN SQUAT À NANTES CE MATIN

Nantes, le 14/10/2020

En exécution de deux décisions de justice et à la demande de l'huissier de justice mandaté par le propriétaire des lieux, le préfet de la Loire-Atlantique a accordé le concours de la force publique afin de procéder ce matin à l'évacuation d'un squat à Nantes.

Ce matin, à 9h00, un bâtiment, situé boulevard Gabriel-Lauriol à Nantes et dont le constat d'occupation illégale par des squatteurs sans droit ni titre, avait été établi par huissier le 22 juillet 2019, a été évacué en application de deux décisions judiciaires prononçant l'expulsion. L'évacuation de ce bâtiment s'est déroulée dans le calme. 26 hommes étaient présents à l'intérieur.

En application du principe fondamental de séparation des pouvoirs, le respect de l'institution judiciaire s'impose strictement au représentant de l'État. Cela implique l'obligation pour l'administration de tirer toutes les conséquences des décisions de justice et de veiller à leur mise en œuvre.

C'est précisément ce qui a été fait aujourd'hui en accordant, à la demande de l'huissier de justice, le concours de la force publique pour l'application de deux ordonnances de référé du 3 octobre 2019 pour les 1ers et 2d étage du bâtiment et du 12 mars 2020 prononçant l'expulsion des occupants sans titre de ce bâtiment.

La situation sanitaire a retardé la mise en œuvre de ces décisions de justice, mais c'est en application de celles-ci que les forces de l'ordre ont accompagné ce jour l'huissier dans son exécution.

**Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**